

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Vingt-et-Un du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Ghislaine GISORS – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Yane BEZIAT – M. Philippe SARABUS – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**APPROBATION DU PLAN  
D' ACTIONS DU CONSEIL LOCAL  
DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION  
DE LA DÉLINQUANCE  
–  
DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR L'ANNÉE 2017**

**CM-2017-1S-DCS-17**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 et D.2211-4 ;

**Vu** la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

**Vu** le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

**Vu** la délibération n° CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville ;

**Vu** l'approbation du budget primitif 2017 de la Ville en date du 22 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier du préfet en date du 22 décembre 2016 informant du lancement de l'appel à projet au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2017 ;

**Vu** l'approbation du budget primitif 2017 de la Ville en date du 22 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier du préfet en date du 22 décembre 2016 informant du lancement de l'appel à projet au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2017 ;

**Vu** les avis favorables des commissions "Sécurité Publique et Prévention de la Délinquance" et "Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale" en date du 6 février 2017 ;

**Considérant** l'intérêt de la ville du Gosier de mettre en place ses actions de prévention en conformité avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 ;

**Considérant** que le plan d'actions communal en direction des jeunes et des personnes vulnérables, peut être subventionné par l'Etat au Titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2017 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver le plan d'actions du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la délinquance de la Ville pour l'année 2017.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de quinze mille euros (15.000 €), au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2017.

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à solliciter les autres partenaires suivants :

- la Région pour une subvention d'un montant de trois mille cinq cent euros (3500 €)
- le Conseil Départemental de la Guadeloupe pour une subvention d'un montant de six mille cinq cent (6 500 €)
- la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe pour une subvention d'un montant de six mille euros (6000 €)
- l'Agence Régionale de Santé pour une subvention d'un montant de deux mille euros (2000 €)
- la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant pour une subvention d'un montant de mille cinq cent euros (1500 €)

**Article 4 :** D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**24 FEV. 2017**

Et publication ou notification  
le

**24 FEV. 2017**

**Fait et délibéré à Gosier, le 21 février 2017**

**Pour extrait certifié conforme**

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation du plan d'actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Demande de subvention pour l'année 2017

**Date de transmission de l'acte :** 24/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/02/2017

---

**Numéro de l'acte :** CM20171SDCS17 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20170221-CM20171SDCS17-DE

---

**Date de décision :** 21/02/2017

**Acte transmis par :** Ingrid SOUDAN

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes  
9.1.3. Autres